



# Flash Arguillon



Organe de liaison des adhérents de l'Abeille Dauphinoise - Syndicat d'apiculture de l'Isère  
N° 299 - Février 23 - 29ème année

## Éditorial

### L'état français se résout enfin à respecter la loi ! Le ministre de l'Agriculture renonce aux néonicotinoïdes

Suite, à la décision de la Cour de justice de l'union européenne, le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau abandonne son projet d'arrêté qui prévoyait de ré-autoriser par dérogation pour une troisième année consécutive, l'usage des néonicotinoïdes pour les betteraves sucrières. Après, 25 années de combat, c'est une grande victoire pour l'apiculture, la protection de la biodiversité et de l'environnement, sans oublier celle de la santé humaine.

Frank Alétru,  
Président du SNA



Pensez-bien à lire l'article sur le frelon asiatique... Nous sommes tous concernés !

## Le coin du débutant

Enfin un hiver avec des températures dignes de ce nom. Si vous avez respecté les normes d'isolation des toits de vos ruches, pas de soucis nos abeilles savent se protéger du froid. A la condition cependant qu'elles aient suffisamment de réserves de nourriture pour produire la chaleur dont elles ont besoin. Le poids de vos ruches est donc à surveiller ou si vous avez dû mettre du nourrissage veillez à ce que la provision soit suffisante.

Le créneau pour le traitement à l'acide oxalique a été plus court qu'habituellement, la ponte a été stoppée fin novembre et reprise courant décembre. Si vous n'êtes pas sûr de l'efficacité de votre traitement il conviendra dès que la température le permettra soit de détruire le couvain infecté de varroa soit de faire un traitement complémentaire de type Oxybee ou Varomed par dégouttement.

Vous avez sûrement malheureusement subi le Frelon Asiatique. Le GDS de l'Isère en lien avec le FRGDS s'occupe très sérieusement de l'organisation de la lutte. **Des réunions d'informations** dans plusieurs communes ont lieu, appelez Poisat pour avoir les dates. D'autre part une vaste campagne de piégeage va être mise en place à partir de mars. Tous les apiculteurs seront impliqués dans cette lutte aux FA.

Pendant cette période froide l'activité sur la planche d'envol est très limitée : dans les moments doux et ensoleillés quelques butineuses partent à la recherche d'un butin hypothétique, d'autres vont chercher un peu d'eau, les autres effectuent leur vol de propreté. Ces allées et venues témoignent d'un fonctionnement normal de la colonie. L'absence de mouvement n'est pas forcément alarmant, n'ouvrez pas la ruche le refroidissement la tuera sûrement. A l'atelier le moment est venu de réparer ou repeindre ruches et ruchettes vides. Les cadres que la teigne a ravagés ne sont pas forcément perdus. Raclez-les au maximum puis passez les à la flamme purificatrice. Avec une feuille de cire, ils seront prêts pour accueillir un essaim ce printemps ; Soyez prévoyant, tout le matériel doit être opérationnel au moment où vous en aurez besoin.

### Livre du mois : Abeille à miel, la vie secrète des colonies sauvages, de Thomas Seeley – N° 337

L'Homme pratique l'apiculture depuis des millénaires, mais ce n'est que depuis quelques décennies que les biologistes étudient la vie des abeilles à l'état sauvage. Dans cet ouvrage, Thomas Seeley a rassemblé ce que les scientifiques ont appris sur le comportement, la vie sociale et les stratégies de survie des abeilles mellifères vivant à l'état sauvage, et les enseignements que l'on peut en tirer pour faire progresser les pratiques en apiculture, pour tenter d'inverser le déclin alarmant des populations d'abeilles domestiques.

*Ce livre est disponible en prêt gratuit à la bibliothèque de votre syndicat.*

Zone de Champ Fila  
22, place Bernard Palissy - 38320 POISAT  
Téléphone : 04.76.25.07.09  
E-Mail : abeille.dauphinoise@gmail.com  
Site : [www.abeille-dauphinoise.fr](http://www.abeille-dauphinoise.fr)

Les bénévoles de l'Abeille Dauphinoise  
- Syndicat d'apiculture de l'Isère - et de la S.C.A.P.I.A.D  
vous accueillent toute l'année  
**les mercredis de 14h à 19h et les samedis de 9h à 12h**

## Formations COMPLÉMENTAIRES

- **Connaissance des plantes mellifères (Poisat) :** apprendre à connaître, de l'intérieur, les plantes mellifères, en les décortiquant. Puis une 1/2 journée pratique sur le terrain.

**sam 25 fev de 9h30 à 16h30 et matinée du 6 mai - coût : 15 €**

- **La réglementation (Poisat) :** faire le point sur la réglementation et la fiscalité apicole. **merc 8 mars - 18h à 21h - coût : 10 €**

- **4 samedis pour mes abeilles (Poisat) :** Vous avez suivi la formation initiale de l'Abeille Dauphinoise, vous pratiquez une apiculture de loisirs avec 3 à 5 ruches. Vous souhaitez progresser dans l'accompagnement de vos abeilles mais ne voulez pas le faire de façon isolée. Nous vous proposons un module de formation complémentaire de quatre séances collectives qui auront lieu le samedi, aux moments clés de la saison : **sam 18 mars 23, sam 13 mai, 16 sept et mars 2024 - coût : 60 €**

- **Construction d'une ruche en paille sur Warré (Poisat) :** un w-end complet pour repartir avec son modèle. **sam 3 déc et dim 4 déc - de 9h à 16h avec pause casse-croûte - coût : 75€**

- **Le développement de cheptel par l'élevage de reines (Poisat-St Ismier) :** des techniques d'élevage seront présentées avec mise en pratique sur un rucher. **Groupe A : 1 sam d'avril et 1 dimanche de mai. Groupe B : 1 sam de mai et 1 dimanche de juin (dates définies prochainement)- de 9h à 17h - coût : 50 €**

### Pour s'inscrire

Envoyez par courrier à l'Abeille votre nom, prénom, tél, mail sur papier libre ou en remplissant la fiche d'inscription que vous trouverez sur le site ("Formations" puis "Complémentaires"), le tout accompagné de votre chèque...ou, passez nous voir.

**Pour les retardataires,  
Pensez au renouvellement de votre adhésion**

### Obtenir un N° SIRET "nouvelle formalité"

Le n° de SIRET est obligatoire pour l'apiculteur qui commercialise les produits de la ruche. A partir du 1 janvier 2023, toutes les formalités doivent être faites sur la plateforme dédiée en allant sur : <https://formalites.entreprises.gouv.fr/>  
Si vous le souhaitez, passez nous voir et nous vous aiderons à remplir votre dossier par internet.

## RÉSERVATIONS D'ESSAIMS

... en cours ...



Nous disposons auprès d'éleveurs locaux d'un stock d'essaims à disposition pour nos adhérents. Les réservations se font à Poisat par chèque (en prévoir plusieurs si nécessaire) ou en espèces. Possibilité de renseignements par mail ou téléphone les jours de permanence.

**Vous trouverez sur le site de l'Abeille Dauphinoise les modalités et les conditions de vente des producteurs.**

Sont proposés des essaims Buckfast sur 5 ou 6 cadres avec ruchette à apporter (163€ pour 5 cadres) ou caution (163€+50€ de caution pour 5 cadres ou 168€+50€ de caution pour 6 cadres) ou ruchette comprise (164€ pour 5 cadres) et des essaims d'Abeilles noires sur 5 cadres avec ruchette comprise (168€).

## CONCOURS DES MIELS

Bravo aux médaillés qui vont recevoir leur certificat par La Poste.

Tout le détail sur le site.

### Les médaillés

**Miel de tilleul :**

- médaille d'argent : MORILLE Claire

**Miel de fleurs ambré :**

- médaille d'or : GIRARD Dominique et Annie ;  
MARTIN Pascal ; KRIVOBOK Serge

- médaille d'argent : CACHERAT Pierre Edouard ; RIVAL Patrice

**Miel de fleurs clair :**

- médaille d'or : HEBERT Catherine  
- médaille d'argent : BONTHOUX Karine ; SACCHETTO Thibaut ; TRAVERS Claude

- médaille de bronze : GACHON Daniel ; JOLY Denis

**Miel de montagne clair :**

- médaille d'or : MARCIREAU Patrick  
- médaille de bronze : GIRAUD Delphine ; JOUANNY Patrick ; NIOT Daniel

**Miel de montagne foncé :**

- médaille d'or : GUIGNIER Patrick.

*Les lauréats du concours pourront utiliser, sur leur emballage ou étiquette, la marque collective "Concours régional des miels du Dauphiné", déposé par le syndicat d'apiculture de l'Isère, L'ABEILLE DAUPHINOISE, auprès de l'INPI. La référence à une médaille obtenue ne pourra excéder une période de deux ans à compter de la date d'obtention.*

## Rappel : L'Assemblée Générale de l'Abeille Dauphinoise se déroulera

le samedi 11 mars à partir de 13h30  
à St Egrève, salle de l'Orangerie, 4 rue des Mails.  
(et non le 4 mars comme énoncé précédemment)

## Un plan de lutte contre le frelon asiatique

**C'est un peu le plan de la dernière chance.**

**Le 14 janvier dernier, lors de son assemblée générale à laquelle vous étiez convié, à la Chambre d'agriculture de l'Isère, à Moirans, le GDSA ( Groupement de défense sanitaire apicole ) a présenté le plan de lutte contre le frelon asiatique pour 2023 en Isère. Chaque apiculteur est concerné.**

**La situation est en effet devenue critique en Isère. L'an dernier près de 1 000 nids ont été détruits, de nombreux apiculteurs ont perdu des ruches suite aux attaques du frelon. Si la destruction des nids est indispensable en 2023 pour éviter une explosion incontrôlable, il est aussi nécessaire d'organiser en parallèle des opérations de piégeage des fondatrices au printemps.**

### **Piéger les fondatrices**

**C'est la préconisation du plan national élaboré sous l'égide de GDS France et de la FNOSAD avec un groupe de travail rassemblant les organisations apicoles concernées par la lutte contre ces espèces exotiques envahissantes : ADA France, FNOSAD, GDS France, GNTSA, INTERAPI, ITSAP. Le plan s'appuie sur les résultats scientifiques d'une étude de l'ITSAP - Institut de l'Abeille et du MNHN sur 3 départements de l'Ouest pendant 4 ans. L'étude montre que le piégeage des fondatrices permet de diminuer considérablement le nombre de nids.**

Mais le plan insiste sur 2 points essentiels : d'abord la mobilisation nécessaire de tous les apiculteurs concernés au niveau d'un territoire (commune) et son renouvellement chaque année, les effets les plus marquants étant constatés après 3 ans.

Les cibles ce sont les fondatrices, seules rescapées des nids détruits à l'automne et en hiver, et qui au printemps commencent la construction de nouveaux nids. L'objectif est de piéger un maximum de fondatrices afin de limiter le nombre de nouveaux nids et donc diminuer la pression sur les ruchers.

**Entre février et fin mai chaque apiculteur doit installer une dizaine de pièges au minimum dans un rayon de 500 m autour de son rucher.**

Les pièges doivent être le plus sélectif possible. Les appâts sont constitués du classique mélange, 1/3 de sirop, 1/3 de bière et 1/3 de vin rouge ou blanc. Les pièges sont relevés tous les 8 à 10 jours et l'appât changé.

**Piéger autour des nids découverts l'an dernier est aussi indispensable.** Le GDS a lancé un appel à des apiculteurs motivés pour coordonner la lutte autour de ces nids dans leur commune.

Une présentation complète du **plan de piégeage des fondatrices** au printemps sera en ligne **le 10 février** sur le site de votre syndicat.

Et si vous voulez coordonner la lutte au niveau d'une commune ou d'un territoire, faites-vous connaître.